



Courrier de rentrée

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Votre enfant est inscrit ou réinscrit à l'école Notre-Dame pour la rentrée de septembre 2024.

Les élèves de l'école Notre-Dame feront leur rentrée le **lundi 2 septembre 2024 à 8h30** (et pour certains élèves de PS le mardi 3 septembre)

Afin de préparer au mieux cette nouvelle rentrée, nous vous prions de bien vouloir **lire attentivement toute la circulaire de rentrée**. Celle-ci vous communique de nombreuses informations sur la vie et le fonctionnement de l'école.

DOCUMENTS À CONSULTER sur le site

Le règlement du restaurant scolaire et du périscolaire.

Les listes de fournitures

Le règlement intérieur - **à conserver et à lire avec votre enfant** - il pourra être amené à évoluer au fil de l'année

L'assurance Mutuelle Saint-Christophe



DOCUMENT
A CONSERVER



La rentrée aura lieu le lundi 2 septembre à 8h30

Toutes les absences le jour de la rentrée devront être justifiées avant la rentrée par écrit
(mail au secrétariat : secretariatndame@ndame-stpaul-reze.fr)

Il n'y a pas d'accueil périscolaire le matin de la rentrée

HORAIRES DE L'ÉCOLE : De 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

(ouverture du portail 10 minutes avant l'entrée en classe)

4 jours/semaine : du lundi au vendredi – il n'y a pas classe le mercredi matin

Le portail de l'école ouvre ses portes 10 minutes avant (8h20 et 13h20) :

- Pour les enfants de PS : les parents les accompagnent jusqu'à la classe le matin et l'après-midi (prévoir d'arriver à 13h20 pour le passage aux sanitaires et le coucher) Les entrées et sorties se font par le portillon bleu qui donne sur la cour maternelle (par le chemin Fontaine Launay).
- pour les élèves de MS : l'accueil et la sortie des enfants se font à l'entrée de la classe
- pour les élèves de GS : l'accueil et la sortie des élèves se font par le portail qui donne sur le Lycée (accès par l'avenue Louise Michel).
- les élèves de l'élémentaire (CP à CE2) entrent et sortent par le portail principal. Ils regagnent leur classe seuls à partir de 8h20 et la cour à 13h20.

Pour des raisons de sécurité, les différents portails ferment à clé à 8h30 et 13h30.



Pour les absences ou retards, merci de bien vouloir envoyer un courriel à secretariatndame@ndame-stpaul-reze.fr ou téléphoner au secrétariat au : **02.40.75.74.22**

avant 9h00

DATES DES VACANCES

Du vendredi 18 octobre au lundi 4 novembre
Du vendredi 20 décembre au lundi 6 janvier
Du vendredi 7 février au lundi 24 février
Du vendredi 4 avril au **mardi** 22 avril
Sortie ———> Le vendredi 4 juillet

Ponts et jours fériés

Lundi 11 novembre (Armistice 14-18)
*Du mardi 29 avril au lundi 5 mai (fête du 1^{er} mai)**
Jeudi 8 mai (Armistice 39-45)
Du mardi 27 mai au lundi 2 **juin** (Ascension)
Lundi 9 juin (Pentecôte)

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

*** MATINEES TRAVAILLEES (en compensation du vendredi 2 mai 2025)**

→ Samedi 16/11/2024 (de 9h à 12h)

→ Samedi 14/06/2025 (de 9h à 12h)

Il n'y aura pas d'accueil périscolaire ces matins-là.

 Toutes les demandes d'autorisation d'absence pour convenances personnelles doivent être adressées par courrier auprès de l'IEN de notre circonscription.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE (sous réserve de modification d'effectifs pendant l'été) :

Cheffe d'établissement : Béatrice DUCHEMIN			
maternelle		élémentaire	
PSA	Elodie Chaillot	CPA	Carole Leparoux
PSB	Stéphanie Prou	CPB	Odile Gueguen et Valérie Quelard
PSC-MSC	Marie Moricet	CPC-CE1C	Sharon Robichon
MSA	Gisèle Gaucher	CE1D	Gwénaëlle Colin
MSD-GSD	Yannez Bourreau	CE1E	Emilie Violin
GSA	Chrystelle Richard	CE1A-CE2A	Anne-Laure Jamin
GSB	Emilie Righi	CE1B-CE2B	Béatrice Lumineau
Enseignant Spécialisé : Céline Jouaud			

ASSURANCE SCOLAIRE : INDIVIDUELLE ACCIDENT : La Mutuelle Saint Christophe

L'organisme de Gestion a rendu cette assurance obligatoire. Celle-ci est intégrée dans le prix de la contribution des familles.

Les garanties très complètes interviennent en complément de la Sécurité Sociale, mutuelle complémentaire ou tout autre organisme. Cependant, elle ne couvre pas la « Responsabilité Civile Chef de famille », obligatoire, intégrée dans votre contrat d'assurances « Multirisques habitations ».

Pour obtenir une attestation d'assurance, chaque parent devra se connecter sur l'Espace Parents et télécharger l'attestation. En cas de déclaration de sinistre, hors période scolaire, la démarche sera similaire.

ACCUEIL PERI SCOLAIRE :



- le matin de **7H45 à 8H20** au prix de 2.58 € par jour pour une arrivée avant 8h, et 1€29 pour une arrivée après 8h
- le soir de **16h45 à 18h30** au prix de 2.01 € jusqu'à 17h00, puis 0,58€ par ¼ d'heure supplémentaire.
- Pour les élèves de CE2 inscrits à l'étude : accueil périscolaire possible de 18h à 18h30 au tarif de 2€58 (sur le site St Paul)

Tous les élèves qui arrivent dans ces créneaux doivent aller en APS, ils ne peuvent pas rester sur la cour.

Périscolaire matin	avant 8h	2€58
	après 8h	1€29
Périscolaire soir facturation selon l'heure de départ	< 17h00	2,01 €
	17h00 < t < 17h15	2,59 €
	de 17h16 à 17h30	3,17 €
	de 17h31 à 17h45	3,75 €
	de 17h46 à 18h00	4,33 €
	de 18h01 à 18h15	4,91 €
	de 18h16 à 18h30	5,49 €
Pénalités de retard	10€ par 1/4 d'heure de retard au-delà de 18h30	

ETUDE ENCADREE : (doc 8 si besoin) pour les CE2 UNIQUEMENT

- de 17H00 à 18 H00 au prix de 38 € par mois, soit 380€ par an – tarif unique) - Début : lundi 2 septembre

Pour les inscriptions à l'étude encadrée : remplir le formulaire et le retourner impérativement au secrétariat. Cet engagement se fait au trimestre.

Tout changement doit être signalé par écrit au secrétariat avant la fin du trimestre.



CANTINE :

Les élèves de maternelle déjeunent au 1^{er} service à la cantine Notre-Dame et sont servis à table (par les ASEM + du personnel d'encadrement) – la moitié des GS déjeunera avec les CP.

Les élèves de CP et CE1 déjeunent au 2nd service à la cantine Notre-Dame en « self ».

Les élèves de CE2 déjeunent au self Saint Paul (1^{er} service). Ils utilisent une ligne de self adaptée pour les primaires et dans un espace « tables dédiées au primaire ».

Il est possible de commander/décommander les repas de cantine sur l'application Ecoledirecte.com 48h à l'avance (le lundi pour le jeudi, le mardi pour le vendredi, le vendredi pour le lundi, le samedi pour le mardi). Tout repas non décommandé dans ce délai sera facturé. Passé ce délai de 48h, il sera possible de commander un repas en contactant le secrétariat, le « tarif repas non prévu » sera appliqué.

	Maternelle	Elémentaire (CP au CE2)
Tarif repas/jour	6€70	6€50
Tarif repas non prévu	7€20	7€00

CATECHESE POUR LES ELEVES DU CYCLE II :

Pour compléter le temps de **culture chrétienne** proposé à l'école, les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à la **catéchèse de la paroisse Saint-Paul**.

Celle-ci est indispensable pour préparer les jeunes **vers les sacrements** (notamment la première étape qui est la première communion)

**NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES VACANCES ET NOUS VOUS DONNONS
RENDEZ-VOUS À L'ÉCOLE LE LUNDI 2 SEPTEMBRE À 8 H30**

Pour ceux qui le souhaitent/peuvent, il sera possible de venir dans la classe (déposer les fournitures) le vendredi 30 août entre 15h30 et 17h (des créneaux vous seront proposés)

